



AVIS de COURSE

LA SEYNE CUP

Le 8 novembre 2026

Rappel préalable : Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.

En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire.

1. L'ÉPREUVE EST RÉGIE PAR :

- Les RIR (règles d'introduction à la régate)
- Les prescriptions de la FFVoile.
- Les règles d'équipement pour les voiliers.
- Les règles des classes et les règles de jauge concernées.
- Les règlements des championnats fédéraux, des classements nationaux, les règles spécifiques de la ligue SUD de voile.

2. DROITS D'INSCRIPTION – ADMISSIBILITÉ

Inscriptions : par internet (www.mouisseques.com) ou le vendredi 6 novembre de 15h00 à 18h00 au siège de la SN Mouissèques, 4 Quai de la Marine 83500 LA SEYNE.

Les frais d'inscription sont de 30 € pour tous les groupes. Et seront majorés de 10 € pour inscription tardive soit 40 € par bateau à compter du mercredi 4 novembre 2026 minuit.

L'épreuve est ouverte aux voiliers Habitables des groupes OSIRIS : A, B, C, D, (D1 et D2) L, R1, R2, R3 et R4.

Des classements "P1" et "P2" seront faits si au moins 5 Bateaux y sont inscrits.

L'épreuve est classée en catégorie C au titre de l'article 20 du règlement de World Sailing (publicité)

3. PROGRAMME PROVISOIRE : Heure du premier signal d'avertissement sur l'eau : **Le dimanche 8 novembre à 10h55.**

4. SITUATION DU PLAN D'EAU : Du cap Sicié au cap Escampobarriu.

5. INSTRUCTIONS DE COURSE : Disponibles sur place lors de la confirmation des inscriptions ou sur le site de la SN Mouissèques.

6. TYPE DE PARCOURS : Les parcours seront de type "côtier".

7. SYSTÈME DE PÉNALITÉ : La règle 44.1 des R.C.V. s'applique.

8. INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES. :

Les concurrents doivent présenter au moment de l'inscription les licences FFVoile et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Des licences temporaires sont disponibles au secrétariat de la Société Nautique des Mouissèques.

Pour les extérieurs des places de port seront disponibles dès le vendredi soir à LA SEYNE.

9. CLASSEMENT : Selon le système HN-OSIRIS ou MONOTYPES (sous réserve précisée dans le IC).

Les classes seront regroupées de façon à conserver un minimum de 5 bateaux par groupe.

Il est possible de s'inscrire en groupe « P » (P1 ou P2).

10. LECTURE DU PALMARÈS – REMISE DES PRIX :

Dimanche 8 novembre à 19H00 - Club House de la Société Nautique des Mouissèques.



Tél : 04 94 87 20 07 - Mèl : club.mouisseques@wanadoo.fr
www.mouisseques.com
SN des Mouissèques Quai de la Marine 83500 La Seyne sur Mer

